Lycée Privé Saint Joseph – Avignon
Convention financière 2026-2027
CPGE

SCOLARITE

La contribution des familles (scolarité) est destinée à financer la pastorale, l'entretien, la rénovation, les constructions, les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation des différents organismes de l'Enseignement Catholique.

CONTRIBUTION des familles	**Péréquation de solidarité**					
Revenu fiscal de référence (dernier avis d'imposition)	Inférieur à 15 000 €	de 15 000 à 35 000 €	de 35 000 à 55 000 €	de 55 000 à 75 000 €		Supérieur à 75 000€
Montant annuel de la scolarité en PCSI	**1 389€**	**1 674€**	**1 960€**	**2 246€**		**2 531€**
Montant annuel de la scolarité en PC.	**1 475€**	**1 779€**	**2 084€**	**2 388€**		**2 692€**

Les familles qui le souhaitent peuvent verser une **contribution volontaire** sous la forme d'un tarif d'entraide supérieur à la contribution des familles maximale. Celle-ci permettra de financer les aides octroyées aux familles en difficultés dans des cas précis et justifiés, fixés par la Commission de Solidarité.

REGIME

STATUT de L'élève		
DEMI-PENSIONNAIRE	***PCSI***	***PC***
DEMI-PENSION **5** REPAS/semaine	**1 328 €**	**1 152 €**
DEMI-PENSION **9** REPAS** repas midi : lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi repas soir : lundi-mardi-mercredi-jeudi	**2 384 €**	**2 072 €**

Les tarifs de deuxième année tiennent compte des absences liées aux concours, les tarifs de la demi-pension, **calculés en fonction du nombre de jours scolaires**, sont fixés sous réserve de la publication par le Ministère de l'Education officiel du calendrier scolaire de l'année en cours.

** Demi-pension 9 repas : 5 repas à midi + 4 repas le soir par semaine pour les élèves résidant à l'extérieur

Repas occasionnel : 8.50 €

Location annuelle casier demi-pensionnaire et externe (facultatif) : 30€

Budget pédagogique (activités, sorties…)80€ en PCSI ; 80 € en PC

Location annuelle de garage à deux roues (facultatif) : 50 €

Cotisation annuelle à ajouter au montant de la scolarité : **Association des Parents d'Elèves** (A.P.E.L.) - 24 € par famille

Frais de dossier : 80 € (non remboursable), pour les nouveaux élèves uniquement.

Lycée Privé Saint Joseph – Avignon
Convention financière CPGE 2026-2027

Modalités de paiement

1 – Une facture ***annuelle*** sera à votre disposition sur le site « ecole directe » début septembre 2026. Le décompte détaillé en quantité et prix de chaque prestation fournie est à votre disposition. Nous vous proposons les modes de règlement suivants :

*__par mensualités__ : uniquement par prélèvement automatique : d'octobre 2026 à mai 2027, le 1er de chaque mois.
*__au comptant, par chèque__. Un escompte de 2% est accordé aux familles réglant la totalité de leur facture avant la fin du mois de septembre, dans ce cas veuillez faire la déduction avant d'établir votre chèque.
*__en trois versements, par chèques__ : début octobre, début janvier, début avril.

Si vous réglez par chèque, veuillez les libeller à l'ordre du lycée Saint Joseph et préciser le nom de l'élève au verso.

*__par virement :__ IBAN : FR76 3000 3002 3000 0372 6676 068 - BIC : SOGEFRPP

*__par carte bleue__ : sur le site Ecole Directe en vous connectant avec vos identifiants habituels.

2 – Les redevances de pension et demi-pension sont réparties inégalement pour tenir compte de la durée différente des périodes.

3 – Impayés : l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En cas de difficultés financières ou de problèmes personnels il convient de s'adresser au Chef d'établissement ou à l'Attachée de gestion qui seront attentifs à la situation particulière de la famille. En cas de non-paiement de la contribution des familles, de la demi-pension, de l'internat, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante. A partir du deuxième prélèvement impayé ce mode de règlement sera supprimé.

5 - Tout changement de régime nécessite notre accord préalable. Il doit se faire par écrit en fin de période pour intervenir en début de période suivante, le formulaire de demande de changement est disponible sur le site « école directe »
(Période : unité de temps scolaire comprise entre les différents congés de l'année) :

1ère période : du 1 septembre au 16 octobre 2026
2ème période : du 2 novembre au 18 décembre 2026
3ème période : du 4 janvier au 19 février 2027
4ème période : du 8 mars au 16 avril 2027
5ème période : à partir du 03 mai et jusqu'à la fin de l'année scolaire.

6 – Les changements de régime en début d'année scolaire liés aux emplois du temps doivent être signalés dans le courant de la 1ère quinzaine de cours afin d'éviter l'édition de factures erronées.

7 – Des réductions sont automatiquement accordées aux familles qui ont plusieurs enfants dans l'Enseignement Catholique (5% sur la contribution des familles à partir du 2eme enfant, réduction uniquement appliquée sur l'ainé présent dans l'établissement).

8 - Pour les élèves déjà présents en 2025-26, les modalités de paiement sont reconduites (chèques ou prélèvements) si vous souhaitez en changer merci d'adresser un courrier au service comptabilité.

9 – Durant l'année scolaire des activités et petites sorties pédagogiques peuvent être organisées par l'équipe pédagogique. Une participation couvrant certaines de ces sorties sera demandée aux familles en début d'année.

10 – La détérioration de matériel par l'élève donnera lieu à un remboursement par la famille.

11- Sans refus écrit d'adhésion à l'APEL au moment de l'inscription et au 31 août au plus tard celle-ci sera portée sur votre facture annuelle.

Bourses

L'établissement est habilité à recevoir des boursiers.
Pour de plus amples informations vous pouvez vous adresser à Monsieur LOPEZ, secrétaire.